

# Les femmes dans l'exercice de leurs responsabilités politiques en Afrique de l'Ouest (1)

## Introduction

Ces trente dernières années (1975-2005) ont représenté, pour les Africaines, en général, et pour les Africaines de l'Ouest, en particulier, des années de formidables défis, à tous les niveaux. D'une presque timide apparition à la première Conférence mondiale des femmes à Mexico, en 1975, alors que la situation et le destin de la majorité d'entre elles étaient au cœur des débats sur la femme rurale pauvre, elles seront en force à Beijing, 10 ans plus tard. Et face aux discours forts des féministes de tous horizons, elles feront entendre leurs voix enrichies de leurs propres analyses de leurs conditions et de leurs priorités d'Africaines, de femmes du Sud, appartenant au monde en développement, dans un contexte de division parfaitement inégalitaire du travail et de mondialisation. On leur doit, entre autres, l'introduction de la question des petites filles dans le débat féministe international sur les droits des femmes, au même titre que les adultes.

Il est évident que cette présentation ne saurait faire le bilan de trente ans de luttes féminines en Afrique, et d'en évaluer les avancées et les reculs, les succès et les échecs, d'évoquer toutes les questions qui plaisent et sont récupérées par le politique et celles qui fâchent et souvent tuent par les femmes elles-mêmes. Ce sera sans doute l'objet de débats (peut-être) houleux, lors de l'évaluation mondiale de Beijing+10, en mars 2005. Les débats le seront certainement face aux dangers multiples que représenterait la réouverture des négociations des droits acquis durant deux décennies mondiales des femmes et confirmés à Beijing. L'engagement majeur des femmes à cette rencontre sera de préserver les droits acquis au niveau politique et économique; il s'agira de sauvegarder ceux relatifs à leurs droits sexuels et reproductifs, à leur intégrité physique mis en danger par les forces conservatrices émergentes en politique et le *gag rule* de l'administration républicaine américaine. Il s'agira également de discuter de l'impact des politiques macro-économiques néolibérales sur les femmes dans le monde, notamment le Tiers monde.

La responsabilité politique des femmes dont nous discutons ici est surtout celle qui joue sur la transformation des rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement social et culturel. Si l'engagement politique de tout individu est de transformer son environnement en fonction d'objectifs et d'intérêts précis, les femmes auront retenu, des débats et des leçons de ces trente dernières années, qu'elles seules peuvent faire avancer leur droit à la citoyenneté et à l'égalité. C'est cette entrée que je vais emprunter pour nous aider à réfléchir sur les femmes dans l'exercice de leurs

---

<sup>1</sup> Ce texte a été élaboré pour introduire déjeuner-débat organisé sur ce thème à Dakar le 3 mars 2005, en prélude à la Journée internationale de la femme 2005, par le Centre canadien de Recherches pour le Développement International.

responsabilités politiques en Afrique de l'Ouest. Cette entrée était celle de ma contribution sur la mobilisation politique des femmes de cette région, dans un ouvrage collectif de UNRISD sur l'analyse de la situation des femmes dans le monde, dix ans après Beijing<sup>2</sup>.

Dans cette communication, je voudrai d'abord situer le contexte de cette mobilisation politique et définir les espaces dans lesquels les femmes se mobilisent. Nous discuterons ensuite des questions dans lesquelles elles ont engagé leurs responsabilités politiques et, bien sûr, les difficultés rencontrées et les succès obtenus.

## **1. Le contexte : Une théâtralisation de la scène politique africaine**

Dans une brillante réflexion sur *Femme, éthique et politique*<sup>3</sup>, Aminata Diaw, ma collègue du Département de Philosophie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, analysant la scène politique africaine, évoque la « théâtralisation » du pouvoir politique. Les femmes sont à la fois « spectatrices » et « ouvreuses », plus rarement des actrices ou des metteurs en scène de ce théâtre dont la télévision ouvre quotidiennement les rideaux. On pourra sans doute au cours des discussions s'interroger, accepter ou refuser cette idée de la théâtralisation du pouvoir dont un chef et son entourage tire les ficelles et le rôle mineur et équivoque qu'y jouent les femmes.

Sans refaire l'histoire politique africaine des indépendances à nos jours, on peut contester que nous sommes aujourd'hui dans un contexte global complexe, difficile à gérer dont on citera quelques éléments majeurs : instabilité liée aux ruptures introduites par l'abandon d'un modèle autoritaire, répressif et centralisateur de l'État-nation et fin de l'État-providence ; soubresauts et violences des transitions démocratiques souvent faussées, malgré les conférences nationales ; obligation d'adopter les mesures d'ajustement structurel ; difficultés à passer de quatre décennies de gouvernance désastreuse à une phase de « moins d'État » et à plus d'exigence de gestion transparente, de bonne gouvernance, etc. Les conflits politiques et les luttes armées ont déstabilisé nombre de pays de la région ouest-africaine, notamment la Sierra Leone et le Liberia dans les années 1980-1990 ou la Côte d'Ivoire aujourd'hui. Ils auraient pu déstabiliser le Sénégal et la Mauritanie dans leurs conflits frontaliers de 1989. C'est dans ce contexte politique difficile que les femmes ont eu à lutter pour accéder à la citoyenneté concrète et non plus seulement formelle et y inscrire leurs préoccupations particulières, comme on le verra plus tard.

## **2. Les espaces de la mobilisation politique des femmes**

Ce n'est certes pas le lieu ici d'argumenter de la place des femmes dans l'histoire politique africaine avant la colonisation et leur implication majeure dans les luttes politiques ou armées de libération. L'histoire des femmes africaines est en écriture et il faut en accélérer le mouvement.

---

<sup>2</sup> UNRISD, Gender Equality. Striving for Justice in an Unequal World, Geneva, 2005

<sup>3</sup> Diaw Aminata et Aminata Touré, 1998. *Femme, éthique et politique*, Fondation Friedrich Ebert, Dakar.

Les Africaines n'ont pas attendu l'avènement de la pensée féministe et des décennies mondiales de 1975 à 2005 pour participer à l'action politique. Lorsqu'elles s'y sont investies, elles ont soutenu les nouveaux leaders et pères des indépendances. Ici, femmes de l'élite, des classes moyennes et populaires, rurales et urbaines ont constitué, ensemble, l'arrière-garde des partis politiques. Qui ne se souvient des légendaires commerçantes du Golfe du Bénin qui d'Accra à Lagos, de Cotonou à Lomé, ont combattu les règles coercitives sur leurs affaires imposées par l'administration coloniale aussi bien britannique que française. Elles ont soutenu et financé les futurs leaders qu'étaient Kwame Nkrumah, Sylvanus Olympio et bien d'autres. On se souvient aussi du rôle des femmes dans les guérillas d'Algérie, de Guinée Bissau, d'Angola ou du Mozambique tout aussi significatif que celui des militantes des grands partis politiques, notamment le RDA pour l'Afrique occidentale française, le *Convention Peoples Party* (CPP) du Ghana, etc. Les femmes ont organisé des marches à Bamako pour libérer le directeur et le rédacteur en chef du journal l'Essor (1945), à Grand Bassam contre la répression politique (1946) ou à Thiès, pour soutenir les grévistes des syndicats très politisés (1945). Des Togolaises ont renoué, en février 2005, avec cette tradition, en organisant des marches, les unes pour, les autres contre, la capture du pouvoir par Eyadema fils. On peut le dire aussi des Guinéennes, contre Sékou Touré, en 1976, contre la prise de mesures économiques totalement impopulaires et pour le rétablissement de la liberté du commerce. C'était la première fois que le régime guinéen était ébranlé de manière aussi ouverte. Ce fut aussi la marche des femmes de Bamako qui contribua la chute du Président malien Moussa Traoré, en 1991, et augura d'un retour p[rogressif à la démocratie. On peut aussi citer celle des Casamançaises, lors de la grève scolaire qui, à Ziguinchor (Sénégal), avait viré à l'émeute populaire. Les intellectuelles ou professionnelles, on doit le dire, ont sans doute été les moins engagées en nombre, face à un ordre colonial peu tolérant de leur enrôlement politique ou syndical.

Faiblement représentées, dans les instances dirigeantes des mouvements politiques auxquels elles avaient adhéré, à l'époque coloniale, elles ne le seront pas plus dans les deux premières décennies de l'indépendance. La Guinée de Sékou Touré et le Ghana de Nkrumah sont les rares pays de la région, à avoir, dès 1958-1960, nommé des femmes ministres, ambassadeurs, députés et membres du bureau politique. Je pense à Jeanne Martin Cissé et à d'autres femmes promues à ces postes, même si la Guinée n'a pas été un modèle de démocratie. Le Ghana, pourtant indépendant en 1957, nomme en nomme quelques unes au comité central du CPP et au Parlement (3). Elles seront plus nombreuses dans les conseils municipaux et à la tête de districts et de diverses directions d'administrations et d'entreprises étatiques. Des pays, le Nigeria, le Mali ou la Côte d'Ivoire et le Sénégal, les associe de manière tout à fait symbolique dans les institutions politiques, dans les premières années de l'indépendance. Pour d'autres comme la Mauritanie et le Burkina Faso, il faut attendre l'ouverture de la Décennie mondiale des femmes (1975), pour voir les premières nominations à ces postes politiques. L'équipe de Thomas Sankara, lors de la révolution burkinabè, de 1983, est la première à avoir alloué aux femmes des ministères techniques (budget, économie et finances), dans la région.

On parle bien ainsi de nomination politique et non forcément d'élection au pouvoir politique. Cette forme d'accès au pouvoir politique a été un défi majeur, pour elles et bien d'autres militants hommes en raison des relations clientélistes que les dirigeants ont nouées avec le personnel politique et l'électorat. La participation des femmes au pouvoir dirigeant, à quelques exceptions près, a été largement conditionnée par leur appartenance, au sein du parti, à la famille, à l'ethnie, à la région ou à une simple coterie, malgré leur niveau d'engagement et leurs qualités personnelles. La direction de « l'union des femmes » a été un tremplin pour la carrière politique, comme le fut, par la suite, le ministère des femmes et du développement social. Les femmes se sont rangées derrière le chef, « père de la nation » dont parle si bien Aminata Sow-Fall<sup>4</sup>, et dont la littérature comme la science politique ont décrit le pouvoir avec les effets et les méfaits de l'État-parti unique. Les femmes des partis au pouvoir ou à l'opposition ont rarement remis en question la nature autoritaire et patriarcale du pouvoir.

Il fut également peu question, dans leur démarche, de remettre en cause les conditions vécues par les femmes dans des cultures locales, souvent ouvertement patriarcales ou influencées par le patriarcat des systèmes coloniaux et des religions dites du Livre. Les relations entre hommes et femmes échappèrent aux réflexions critiques, car elles étaient jugées 'complémentaires'. La question en paraissait même incongrue, car elle paraissait ne concerner que les féministes blanches d'Occident, en butte à leurs propres contradictions culturelles. Quant aux Africaines, elles étaient conviées à libérer le continent et à définir leur participation/intégration à son développement.

L'espace politique « traditionnel » voit plus la « gesticulation » des femmes que leur intégration comme partenaire politique à armes égales. Il demeure un espace masculin dans sa distribution des rôles, des pouvoirs et des hiérarchies, ses modes de fonctionnement. Il y a une (des) femme(s) derrière chaque grand homme, a-t-on coutume de dire. Mais qui se cache derrière les femmes engagées en politique ?

On sait les faibles performances féminines dans la conquête des postes politiques. Les transitions démocratiques n'ont pas augmenté les chiffres de manière significative. Toutes les évaluations menées montrent que la parité a rarement atteint les 30% de postes parlementaires préconisés Beijing. Il varie entre 10 et 15%, comme au Sénégal ou en Côte d'Ivoire.

L'examen des résultats de candidates aux élections législatives survenues entre 1992 et 2002 révèle le rythme faible des progressions. Le taux fétiche de 25% d'occupation des sièges parlementaires que les Africaines réclamaient dans les premières années de la décennie, n'a été atteint dans aucun pays de la région ouest africaine, alors qu'il est largement atteint en Afrique de l'Est et australe. Des données datant du 31 mars 2004 affichent le taux de 48,8% de participation féminine pour le Rwanda<sup>5</sup> qui précède la Suède (45,8%) de plus de 3 points. Puis viennent le Mozambique (30%), l'Afrique du Sud (29,8%)<sup>6</sup>, la Namibie (26,4%) et l'Ouganda

---

<sup>4</sup> Sow-Fall, Aminata, 1997. *L'ex-père de la nation*, Collection Encres noires, l'Harmattan, Paris.

<sup>5</sup> Résultats des élections de septembre 2003 : 39 femmes sur 80 députés.

<sup>6</sup> Résultats des élections de 1999. Celles qui se sont déroulées en avril 2004 et ont été gagnées par l'ANC n'ont pas été prises en compte ici.

(24,7%). Pour l'Afrique de l'Ouest, ce sont la Guinée et le Sénégal qui viennent en tête avec, respectivement, 19,3 et 19,2% de sièges occupés par des femmes. La moyenne d'Afrique subsaharienne de participation féminines aux instances parlementaires est de 14,2% contre 39,7% pour les pays scandinaves et environ 18% seulement pour l'Europe (18,4%), les Amériques (18,2%) et l'Asie (15%). Le Mozambique se dotait, en février 2004, d'un Premier ministre femme, titulaire d'un doctorat en économie du développement, Luisa Dias Diogo. Elle était chargée du ministère de l'Économie, des finances et du plan depuis 1994. Avant elle, le Rwanda et le Senegal avaient fait une brève expérience en 1994 et 2000. Très peu de femmes se sont essayées à la bataille des présidentielles : Hélène Sirleaf Johnson du Liberia en 1996, Marième Ly-Wone du Sénégal en 2000. Ruth Perry avait été, en 1996, la présidente intérimaire du Gouvernement national de transition, dans un Liberia ravagé par la guerre civile.

Que dire de cette position des femmes, dans cette bataille politique permanente ? Le vrai problème, face à l'État africain investi par les défis de la démocratisation, de l'égalité entre les sexes, de la justice sociale et du respect de la personne, relève de « l'impératif de représentativité et d'efficacité » dans l'application des politiques qu'il a souvent engagées de manière symbolique. Cela suppose que le pouvoir des femmes et leurs activités aillent au-delà de la simple représentation folklorique, au-delà de quotas ou de parités formels. L'État présidentieliste du parti unique a, sur des décennies, instrumentalisé à son compte, l'électorat féminin et le mouvement associatif d'ordre économique, culturel, religieux. Le projet politique féministe a voulu rompre avec cette manipulation trompeuse et stérile. Ce n'est pas facile si l'on a, à l'esprit l'investissement de femmes dans le scénario partisan qui les disperse, avec le processus pluraliste de démocratisation.

### **3. Les questions et les enjeux de la mobilisation politique des femmes**

L'insertion des femmes dans le politique et l'exercice de leurs responsabilités ont été plus significatifs à partir de la question des femmes, qu'à partir des débats sur le développement, la construction nationale ou le projet de société. La plupart des gouvernements africains, à partir de 1975, ont progressivement mis en place des structures de promotion de la « condition féminine », tout en signant divers protocoles, traités et conventions en sa faveur négociés avec la décennie. L'un de ces acquis de ces politiques a, malgré les diverses embûches, été une plus grande visibilité des femmes comme question(s) politique(s). Car ce n'est pas au sein des partis que les femmes les ont fait émerger et discuter, mais au sein de leurs multiples organisations. Avant qu'elles n'aient été intégrées à ce que l'on qualifie aujourd'hui de société civile, ces organisations ont été des espaces d'expression de soi et de liberté, espaces essentiels dans l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté. Les associations féminines qui s'adossent à une tradition ancienne de regroupement des femmes autour d'intérêts à la fois socioculturels, politiques ou économiques, ont servi de cadres. Les gouvernements, les organisations internationales et les ONG les ont utilisées pour déployer leurs activités de soutien : associations d'entraide, amicales, associations professionnelles, groupements féminins, groupements d'intérêt économique, etc.

Il faut attendre les années 1975-80 et les premières conférences mondiales sur les femmes pour qu'émergent des mouvements de revendications plus centrées autour des besoins quotidiens des femmes. Alors que les hommes se livraient à une critique féroce des politiques des indépendances d'une « Afrique noire mal partie »<sup>7</sup>, les femmes commencèrent à mettre l'accent sur leurs misères quotidiennes : pesanteur des charges domestiques, faiblesse de la scolarisation, chômage, fécondité astreignante, mortalité maternelle, mais également mariage forcé et précoce, polygamie (parfois), difficulté à accéder au pouvoir politique. Les priorités définies, les contraintes dénoncées, le ton utilisé, le niveau d'engagement ou de conflit avec l'État, le parti et d'autres organisations vont varier, selon les personnes qui se mobilisent. On a parlé de féminisme d'État dans de nombreux cas, avec la création de structures chargées de la 'condition féminine' (bureau des femmes, secrétariat d'État, ministères, *gender unit*, etc.). On assiste aussi à la récupération des slogans, concepts et actions par les gouvernements qui ont tous intégré le vocabulaire du *gender*/genre et les ont dépouillé de sens. Je ne peux m'empêcher d'évoquer la récupération par les épouses de chefs d'État dont les actions bien que louables restent problématiques.

Les responsabilités des femmes se sont exercées dans plusieurs domaines : politique (participation au pouvoir et à la prise de décision) ; économique (insertion dans les activités économiques – administration, enseignement, entrepreneuriat et secteur dit informel) ; social, notamment au sein de la famille (transformation de leur statut dans la famille. Les rapports d'inégalité qui y existent se reflètent dans la vie courante).

Comme reflet des traditions sociales et religieuses dans des sociétés hétérogènes, sous influence coutumière, musulmane ou judéo-chrétienne, le fait culturel est un facteur décisif. Il pèse comme tel, dans la mobilisation des femmes lorsqu'elles tentent de définir et d'explicitier, contre les visions d'une autre époque, leurs priorités et leurs droits juridiques et politiques et fixer leurs objectifs économiques ou leurs cadres politiques de revendication et d'action. Ainsi, les pesanteurs culturelles, les crises identitaires, les difficultés du vécu culturel et social associées à l'hypothèque du 'sexé' de l'État et des centres publics et privés de décisions patriarcales sur les relations citoyennes, renforcent-elles les hypothèques sur leurs demandes. On assiste à l'émergence d'une opinion féminine de plus en plus mobilisée face à une économie de survie qui requière leur participation accrue dans la gestion domestique et financière des ménages.

La question culturelle peut être envisagée sur quelques aspects majeurs d'un débat de projet de civilisation qui tente de recourir à des valeurs d'universalité au niveau sociétal et institutionnel pour en imprégner les législations et les codes de droit privé, notamment de la famille.

On peut s'interroger, comme nombre d'organisations féminines, sur la question du voile et de l'enfermement des femmes dans le 'harem' polygamique, leur accès à la propriété ou au droit d'usage de la terre, leur droit dans l'héritage musulman, les modes de dévolution successorale du patrimoine du père et de la mère, le problème de la

---

<sup>7</sup> Dans l'euphorie des années 60, ils en avaient reproché l'expression à René Dumont qui avait intitulé, L'Afrique noire est mal partie, son ouvrage cinglant contre les nouvelles élites africaines.

primogéniture, etc. On peut s'inquiéter du recours aux arguments religieux de plus en plus contraignants sur les droits des femmes à revendiquer plus d'autorité juridique dans la famille, sur le contrôle de leur corps, de leur sexualité et de leur fécondité.

Le respect, le maintien, comme le retour à la culture africaine, constituent plusieurs aspects du même problème majeur. Au fondamentalisme religieux, on peut opposer le fondamentalisme culturel dont le corps de la femme est le site d'expression et de contradiction. Les discussions qu'il implique portent de manière critique sur les attitudes et comportements des femmes qui symbolisent la vérité culturelle nationale. Les revendications contre les violences culturelles et religieuses (mutilations génitales féminines, polygamie, répudiation) sont toujours interprétées comme un reniement de la culture, avant que le débat n'en éclaire la réalité.

On peut dire que les revendications des Africaines sont devenues féministes lorsqu'elles ont tourné autour de leur corps. Il est, aujourd'hui, banal de dire que le corps est le site même de l'oppression des femmes. Il a fallu pourtant des années et bien des débats pour qu'elles consentent à 'sexualiser' leur discours.

A Copenhague, en 1980, le débat africain sur leur corps portait sur la fécondité et non sur la sexualité. Le discours féministe sur la liberté sexuelle et le contrôle de la fécondité a eu moins d'écho que celui sur la maternité sans risque face aux taux alarmants de mortalité maternelle, à l'accès aux soins et aux services de qualité face à la situation sanitaire déplorable. Les mutilations génitales dont les Africaines ont commencé par nier l'importance ont fini par être acceptées comme violences à l'encontre des femmes. On peut s'inquiéter aujourd'hui que l'on revienne sur la nature mutilante de la pratique et parle d'excision ou de « cutting ». C'est la reconnaissance de la violence qui a permis la loi. Toutes les fois que se tiennent les assises, des cases d'infanticide sont jugées. L'infanticide n'est sans doute pas la meilleure manière de contrôler les naissances. La contraception et l'avortement sont des questions récurrentes dont les débats fleurissent, s'amenuisent ou disparaissent selon que l'idéologie politique ou religieuse s'en empare.

Revisiter la représentation des femmes dans la famille et dénoncer leur 'domestication' n'a pas été une mince affaire, en raison des responsabilités domestiques et du rôle social important qu'elles jouent dans la gestion des relations sociales au sein de la famille et de la communauté. Le code de la famille dont peu de pays ouest-africains disposaient, dans les années 1960, a été une bonne entrée, pour questionner la famille comme système institutionnel d'inégalités entre les sexes, le rôle de l'État à la fois de renforcement de ces inégalités et de protection des femmes, celui des patriarcats religieux islamique et chrétien très pointilleux sur leurs nouvelles libertés. En Afrique de l'Ouest, des systèmes juridiques d'origine française, britannique et portugaise, influencés par l'islam et le christianisme coexistent sur le socle des cultures africaines encore vivaces dans les pratiques sociales quotidiennes. Ils gèrent les relations entre individus au sein de modèles familiaux, objets eux-mêmes d'enjeux idéologiques et politiques de pouvoir. Il faut ici évoquer la pluralité des modèles et non un modèle unique de la famille africaine.

Le premier enjeu des législations sur la famille est identitaire : comment appliquer des lois d'essence occidentale et judéo-chrétienne à la gestion de la famille, du

mariage, du divorce, de l'héritage ? C'est tout le sens du refus ou de l'adoption mitigée par les communautés musulmanes de législations coloniales, avant et après l'indépendance. Celles du Niger, du Mali, de la Sierra Leone ou du Sénégal ont, à l'époque coloniale, usé de la sharî'a dans le cadre de tribunaux musulmans. A l'indépendance, le Mali (1962) et la Guinée (1963), le Sénégal (1973), le Cameroun (1981) la Côte d'Ivoire (1983) le Burkina Faso (1990) ont promulgué des codes civils. Ils ont, au bout de quelques années, procédé à une relecture des codes et apporté quelques améliorations. Le Bénin qui régissait le mariage, soit par le Coutumier du Dahomey de 1931, soit par le Code civil français de 1958, n'a adopté de loi propre qu'en juin 2002. Ni le Niger, ni le Tchad n'ont proposé de lois propres à leur communauté qui n'a que le choix entre la sharî'a et l'ancien code civil français hérité de la colonisation. La Mauritanie s'est repliée sur la sharî'a, dès le début des années 1970, lorsque le pouvoir politique négro-berbère a opté pour le statut de république islamique, afin de revendiquer son appartenance au monde arabe.

Un autre enjeu est à la fois religieux et politique, comme l'a montré le refus des associations islamiques de ces codes laïques, au moment de leur élaboration. Ce qui, dans les années 1960-1970, était une attitude religieuse, prend une allure de plus en plus politique avec la résurgence des mouvements islamiques dans les années 1980 et la progression du fondamentalisme, dans les années 1990. Plusieurs associations dans les pays musulmans ont revendiqué la relecture des codes de la famille et remis en question les acquis légaux favorisés par la laïcité, notamment la célébration ou l'enregistrement du mariage à l'état civil, d'où le consentement prononcé par les conjoints eux-mêmes, le divorce judiciaire, la fixation de la pension alimentaire par la loi, etc.

Les débats autour de la famille ont amené les féministes africaines à se former en groupes de pression qui ont fini par faire adopter un protocole additif des droits des femmes à la Charte africaine des droits de l'homme. Et là où elles n'ont pas réussi à abolir la polygamie dans leurs codes nationaux de la famille ou autoriser légalement l'avortement, elles ont réussi à les faire figurer dans la Charte au niveau des experts dans les pays, des ministres et des chefs d'État de l'Union, en juillet 2003, lors du sommet des chefs d'État de l'Union africaine.



## Conclusion

Comprendre et mesurer la mobilisation politique des femmes demeure encore une gageure, dans le contexte actuel. Cette mobilisation se mesure, généralement pour les hommes, en terme de participation aux partis et aux pouvoirs politiques, de programmes gouvernementaux, de promesses électorales visant à un accès à la citoyenneté définie par les constitutions, les lois et autres objectifs de développement réaffirmés en terme de croissance. L'approche est plus complexe pour les femmes, en raison du caractère patriarcal et masculin de l'État et du politique. La signification nouvelle que leur ont donnée les pratiques du politique héritées de la colonisation et les tentatives de modernisation sociale n'a pas complètement brisé la marginalisation des femmes dans des Républiques sans citoyennes. Les femmes se sont créé des espaces de parole et de liberté dans des conditions difficiles d'accès au politique, en participant aux luttes de libération, au soutien des hommes au pouvoir, sans recevoir la juste contrepartie de ces efforts. Si l'on a tant insisté sur les associations féminines, c'est ce que celles-ci ont été des espaces privilégiés de prise de parole et d'action politique pour leurs propres revendications. L'accès à la terre, au crédit ou à la technologie, l'abolition des mutilations génitales féminines, le droit à la contraception, l'autorité parentale, la scolarisation des filles ou l'accès à la décision ont été discutés et revendiqués au sein des associations et non des partis politiques fussent-ils de gauche. Les partis n'incluent que du bout des lèvres (*lip service*) ces revendications féminines contre l'application de la Shari'a, le quota ou la parité en politique, l'abolition de la polygamie, la condamnation des violences physiques, des abus et harcèlements sexuels.

Mais la lutte reste difficile en raison de pratiques discriminatoires, de contraintes de classe que les femmes subissent ou peuvent assumer elles-mêmes. Elles ont souvent intériorisé les rapports d'inégalité entre les sexes maintenus par la famille, la culture, la loi ou la religion. On constate que même au sein des bureaucraties administratives ou parlementaires, elles continuent de subir la domination masculine ou en utilisent les formes et les termes pour arriver au pouvoir.

Les discours de la Décennie ont contribué à enraciner le discours sur l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes. Dix après Beijing, dans le contexte actuel de la mondialisation des économies et de la poussée des fondamentalismes religieux et politiques, les gains des femmes sont de moins en moins sécurisés. Ils sont remis en question par les institutions internationales et la coopération qui avaient elles-mêmes contribué à renforcer leur volonté de liberté. Ce retour est intolérable. Seule la mobilisation politique peut le prévenir. Il faudra en créer les moyens.

**Fatou SOW**  
**CNRS (France) / IFAN (Sénégal)**  
**Mars 2005**